

# Courrier de l'Initiative

Initiative  
populaire fédérale

«Financer l'avortement  
est une affaire privée»



La plupart des gens ne choisiraient jamais l'avortement. Pour autant, ils ne devraient pas avoir à payer pour les avortements d'autrui.



**Valérie Kasteler-Budde**

Co-Présidente PEV Genève

Co-Présidente du Comité d'Initiative

75'000 signatures:

## C'est la dernière ligne droite!

Bonne nouvelle: à ce jour, et grâce à nos efforts conjoints, nous avons pu récolter les  $\frac{3}{4}$  des signatures nécessaires pour l'initiative! Cela signifie qu'à l'heure actuelle, 75'000 citoyennes et citoyens disent clairement leur désir de ne pas cofinancer aveuglément les avortements pratiqués dans leur canton. Cela signifie également qu'ils choisissent de verser leur cotisation pour soigner des maladies et non pour enlever la vie. Cela signifie enfin qu'ils estiment qu'une prime complémentaire de l'ordre de Fr. 2.- mensuels, soit moins que le prix d'un café, est à portée de

tous ceux qui désirent souscrire une assurance complémentaire pour pouvoir être remboursés d'un avortement potentiel.

Les détracteurs de cette initiative sont nombreux, et se font entendre, notamment en Suisse romande. Selon eux, l'avortement devrait être considéré au même titre qu'un droit humain; il s'agirait là d'une liberté fondamentale. Non, l'initiative pose la question de la responsabilité face à l'avortement et oblige à faire un choix éthique: est-ce que je vais cofinancer les avortements des autres alors qu'avorter est exclu pour moi? La solidarité au sein de l'assurance maladie est indispensable concernant les soins aux malades... mais est-ce le cas pour des avortements?

Ne relâchons pas nos efforts: la dernière longueur est la plus difficile! Il est important aujourd'hui de prendre ouvertement position sur la question en rédigeant des courriers de lecteurs, en faisant entendre notre voix et en récoltant des signatures.

Merci de votre précieux soutien.

Valérie Kasteler-Budde  
Co-Présidente PEV Genève

**Interview** avec M. le Conseiller national Pius Segmüller, PDC

**«Tout d'abord, il importe que nous aidions tous à ce que l'initiative populaire puisse être bientôt déposée!»**

**Monsieur le Conseiller national, vous avez actuellement à cofinancer des avortements avec vos primes d'assurance-maladie. Pourquoi cela doit-il changer?**

La grossesse et l'accouchement sont par essence des événements joyeux: c'est un être humain qui vient au monde. L'avortement, en revanche, est toujours une injustice. On ne veut bien-sûr pas en parler, mais c'est quand même le cas: l'avortement, c'est toujours quelqu'un qui est tué. Me demander de cofinancer cela atteint à ma liberté de conscience.

**L'initiative populaire est combattue, à gauche, par des féministes extrémistes. Celles-ci y voient une attaque contre le prétendu «droit à l'avortement». Qu'en pensez-vous?**

Il n'y a pas de «droit à l'avortement»! Bien plus, il existe un «droit à la vie» pour l'enfant. Les féministes, emportées par leur zèle, oublient que dans cette initiative populaire, il n'est pas question d'avortement, mais de savoir qui doit payer. Nous pensons que ce n'est ni le rôle de l'Etat, ni de quiconque ne veut rien avoir à faire avec l'avortement.

**À droite, certaines organisations pro-vie, par exemple «HLI» (Human Life International Suisse), ne soutiennent pas l'initiative populaire, parce que selon elles, celle-ci ne serait pas assez radicale. Qu'en dites-vous?**

Ces structures sont contre la «réserve» qu'exprime l'initiative, relative à «de rares exceptions». Concernant le financement des avortements, elles veulent qu'il n'y ait absolument aucune exception, ni en cas de danger mortel pour la mère, ni en cas de viol. Elles formulent ainsi une exigence radicale qui pourrait bien ne pas être acceptée en l'état par le peuple. Mais avec cette exigence du tout ou rien, elles n'aident pas l'enfant à naître. Par contre, l'initiative populaire a de sérieuses chances d'emporter une majorité. En pareil cas, plus de 99% des avortements seront financés de manière privée. Et, année après année, il y aura quelques milliers d'avortements en moins. C'est le but poursuivi.



**« Il n'y a pas de «droit à l'avortement»! Bien plus, il existe un «droit à la vie» pour l'enfant! »**

*Conseiller national Pius Segmüller, PDC*

**Qu'est-ce qui, selon vous, caractérise les gens qui soutiennent votre initiative populaire? S'agit-il de personnes qui soutiennent le sage compromis helvétique?**

Non. Concernant la question du financement de l'avortement, je ne parlerais pas de compromis. Les choses se jouent à un autre niveau: en effet, nous voulons modifier la Constitution fédérale. Notre propos est d'ordre juridique, dans la mesure où cette initiative populaire générerait plus d'équité et de liberté. Il existe en effet au sein de la population beaucoup de catégories de personnes qui la soutiendraient, soit:

- celles qui refusent la solution des délais;
- celles qui, certes sans refuser la solution des délais, ne pratiqueraient pour leur part pas d'avortement et ne veulent pas cofinancer les avortements d'autrui;
- celles qui comprennent que l'assurance de base est là pour sauver et soigner des vies, mais non pour financer le meurtre d'êtres humains à naître;
- celles qui prônent le principe de causalité: quiconque s'auto-prescrit un acte médical doit aussi en porter la responsabilité financière;
- et finalement, celles qui veulent progresser concrètement, que ce soit pour la diminution du nombre important d'avortements dans notre pays, ou pour faire baisser les prix élevés des primes d'assurance-maladie.

**Dans le courrier de l'initiative, votre parti est représenté par sept femmes et hommes politiques. Cela veut-il dire qu'après le PEV et l'UDF, le PDC, dans son ensemble soutiendra lui aussi l'initiative populaire?**

Bien entendu, au PDC, on prend connaissance des décisions du PEV et de l'UDF. Et, au fond, en raison du 'C' figurant dans le nom du parti, le PDC devrait soutenir

l'initiative populaire. Mais justement, dans ce parti, il y a aussi une aile droite et une aile gauche, qui s'équilibrent. Peut-être en résultera-t-il une liberté de vote.

**Que conseillez-vous aux lectrices et lecteurs du Courrier de l'Initiative?**

Tout d'abord, il importe que nous aidions tous pour ce que l'initiative populaire puisse bientôt être déposée. Donc, pouvons-nous encore glaner cette signature de plus, ou d'autres encore? À cela s'ajoute qu'une telle initiative populaire coûte énormément d'argent. C'est pourquoi le Comité d'initiative est reconnaissant pour chaque don qu'il soit petit ou grand, car il en dépend. Si nous déposons bientôt l'initiative, elle sera également bientôt proposée à la votation. Merci de votre aide!



**Pius Segmüller**

Né en 1952 à St. Gall, marié, 2 enfants. Pius Segmüller fut consultant en sécurité auprès de la FIFA, puis, de 1998 à 2002, Commandant de la Garde suisse pontificale à Rome. De 2002 à 2006, Commandant de la police municipale de Lucerne. Depuis 2007, il est Conseiller national PDC.



## Témoignages

**Chaque témoignage constitue un soutien à la récolte de signatures!**



« Le but de l'assurance maladie, c'est de sauver des vies. Si elle sert à financer des avortements, il s'agit d'une perversion totale de ses fondements. Je contribue volontiers à assurer aux enfants non prévus de bonnes perspectives d'avenir. Mais je ne veux en aucun cas cofinancer la mort d'enfants à naître, cela n'aide personne. C'est la raison pour laquelle je

m'engage à fond avec d'autres jeunes dans la récolte de signatures pour l'initiative... peut-être bientôt avec toi?! Ça me ferait plaisir!

Si tu es jeune et motivé, et même si tu n'as jamais participé à une récolte de signatures, prends contact sous [chasseurs-cueilleurs@affaireprivee.ch](mailto:chasseurs-cueilleurs@affaireprivee.ch) »

**Benedikt Egli** (23)

Etudiant à la Haute École d'Études pédagogiques de Bâle



« En 1977, je fus pour la première fois confrontée à un avortement, lorsque ma sœur avorta illégalement. En tant qu'aînée de quatre sœurs, je me reproche aujourd'hui encore de ne pas m'être suffisamment opposée à sa décision. En 1994, alors que j'étais déjà mère de deux enfants, je me retrouvai enceinte pour la troisième fois. Mais quelqu'un m'administra

un abortif camouflé en médicament homéopathique. Au quatrième mois, je perdis mes jumeaux et faillis y laisser la vie. Depuis, je m'engage avec la dernière énergie contre les avortements. J'ai personnellement promis à Mère Teresa de Calcutta de m'engager pour le bien des enfants à naître.

C'est la raison pour laquelle je me réjouis de cette initiative populaire, pour laquelle j'ai l'intention de récolter 1000 signatures. Chacune d'entre elles aide à réduire le nombre des avortements et à sauver des vies humaines. Merci de votre aide! »

**Janine H. Müller** (57)

## Nous soutenons l'initiative



**Andreas Brönnimann**  
Conseiller national, UDF / BE

« Les frais issus d'un avortement n'ont pas leur place dans les prestations de base de l'assurance-maladie obligatoire. Avec nos primes de l'assurance de base, nous cofinançons tous des avortements. Chaque avortement en est un de trop. Si les frais de cette intervention mortelle ne sont plus automatiquement pris en charge par les caisses, les avortements diminueront sûrement dans toute la Suisse. Cette diminution est pour moi le but principal de l'initiative. »



**Dr. méd. Dominique Baettig**  
Conseiller national, UDC / JU

« Les primes d'assurance-maladie augmentent massivement, mettant en péril un système d'assurance obligatoire, solidaire, fondé sur la qualité. L'avortement motivé par des considérations «psychosociales» ou idéologiques (qui considère une grossesse non souhaitée par une mère comme source de détresse et de dépression!) est un choix de convenance personnel. Il est juste de considérer que ce choix de confort et relevant de la responsabilité individuelle doit être assumé par la mère et le père, et non pas imposé solidairement dans la LAMal à celles et ceux qui ont une éthique différente ou souhaitent promouvoir la vie. »

Participez et gagnez!

**3<sup>e</sup> - 10<sup>e</sup> Prix**  
1 kilo d'authentiques  
**Läckerli de Bâle**  
Produit de Läckerli  
Huus de Bâle

**2<sup>e</sup>me Prix**  
Entrée gratuite au  
**Zoo de Bâle**  
Pour toute la famille,  
billet de train  
compris

**1<sup>er</sup> Prix**

**Vol au-dessus  
des Alpes**  
(pour 2 pers.)  
1h / Aéroport de  
Bâle-Mulhouse

### Grand concours: la dernière ligne droite

Chaque **liste de signatures** remplie entièrement ou partiellement et renvoyée avant le 15 novembre 2010 participe automatiquement au tirage au sort.

Par ailleurs, tout **bulletin de versement** utilisé dans la période du 20 septembre au 15 novembre pour une contribution de soutien à l'initiative populaire participe également au tirage au sort.

Le tirage au sort **aura lieu le 18 novembre 2010**. L'attribution des prix fera l'objet d'un article dans le prochain Courrier de l'Initiative No. 3. Aucune autre correspondance sur ce concours ne sera échangée. Les membres du Comité d'initiative et du Bureau sont exclus du concours.

## Aidez-nous!

Soutenez l'initiative populaire par votre don.

Chaque franc compte! ► **CCP 40-50 60 70-6**

► **[www.affaireprivee.ch/listedesignatures](http://www.affaireprivee.ch/listedesignatures)**

Impressum:

**Courrier de l'Initiative** paraît chaque trimestre / **Abo:** CHF 10.-, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / **Edition et rédaction:** Comité interpartis «Financer l'avortement est une affaire privée», case postale, 4142 Münchenstein 1 / **Tél.** 061 415 20 57 / **Fax** 061 415 20 58 / **info@affaireprivee.ch** / **Compte de chèques postal:** 40-50 60 70-6 / © Comité d'initiative / **Illustrations:** p. 1: istockphoto, toutes les autres: propriété de l'éditeur / **Maquette:** GOAL AG für Werbung und Public relations, 8600 Dübendorf / **Impression:** Spühler Druck AG, 8630 Rüti.

